

Communiqué de presse

Infrastructures de valorisation biologique des matières organiques

LES MUNICIPALITÉS ET LES GROUPES ENVIRONNEMENTAUX RÉCLAMENT DE QUÉBEC UN PROGRAMME DE FINANCEMENT

Montréal, le 23 février 2009. Dans une déclaration commune rendue publique aujourd'hui, l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), Action RE-buts et le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) demandent au gouvernement du Québec de prévoir à son prochain budget un programme de financement des infrastructures de valorisation biologique des matières organiques (digestion anaérobie, compostage ouvert ou fermé) afin de détourner de l'enfouissement un minimum de 60 % des matières organiques d'ici la fin de 2012.

Cette demande s'inscrit dans le contexte entourant le renouvellement de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Rappelons qu'en juin 2008, la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale remettait son rapport et recommandait au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de fixer un échéancier pour arriver à l'objectif d'enfouissement « zéro » des matières organiques, en s'assurant d'utiliser les technologies appropriées et de respecter les particularités régionales. Cet échéancier devrait prévoir les ressources nécessaires, par exemple, en mettant sur pied un programme de financement des infrastructures de valorisation.

Pour le monde municipal et les groupes environnementaux, il est important de donner suite à cette recommandation afin d'arriver à une gestion durable des matières organiques. « L'un des grands défis environnementaux qui interpellent les municipalités du Québec concerne ces matières, dont uniquement 8 % étaient valorisées en 2006. Pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement, nous devons rapidement mettre en place les infrastructures nécessaires. Or, étant donné l'ampleur des besoins en matière d'équipements, les municipalités ne peuvent supporter seules ce défi qui touche l'ensemble du Québec », souligne M. Robert Coulombe, maire de Maniwaki et président de l'UMQ. Pour M. Gérald Tremblay, maire de Montréal et président de la CMM, « un financement adéquat des infrastructures de valorisation des matières organiques pourrait même permettre de dépasser l'objectif de 60 % prévu à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* ». Conscient que cette demande s'inscrit également dans un contexte difficile en ce qui a trait à la santé financière des centres de tri de matières recyclables, M. Tremblay indique que « la conjoncture actuelle ne doit pas empêcher les municipalités d'avancer pour trouver des solutions efficaces en ce qui concerne la gestion durable des matières résiduelles ».

« Ce programme de financement devra respecter les particularités régionales dans le choix des technologies appropriées à la valorisation des matières organiques de façon à s'adresser à la fois aux petites et aux grandes municipalités » précise M. Bernard Généreux, maire de Saint-Prime et président de la FQM. Il en est également ainsi pour M. Régis Labeaume, maire de Québec et président de la CMQ, qui est d'avis que ce nouveau programme « fournira à l'ensemble des municipalités du Québec, l'outil financier qui manquait pour mettre en place un échéancier réaliste visant l'atteinte des objectifs de récupération et de mise en valeur des matières organiques ».

« La valorisation biologique des matières organiques doit être une priorité pour le gouvernement du Québec et les municipalités » indique M. André Porlier, directeur général du Conseil régional de l'environnement de Montréal. « Dès maintenant, il faut mettre en place les équipements nécessaires afin d'appliquer pleinement la hiérarchie des 3RV et d'atteindre un taux de détournement proche de 100 % tant pour les matières organiques municipales que pour celles en provenance du secteur des ICI (industries, commerces et institutions) ».

Rappelons, pour conclure, l'ampleur de la tâche à accomplir. Selon le dernier bilan réalisé par Recyc-Québec, les municipalités du Québec récupéraient et valorisaient uniquement 109 000 tonnes de matières organiques, alors que le secteur municipal en générerait plus de 1,3 M de tonnes. Or, une meilleure valorisation des matières organiques ferait « diminuer la pression exercée sur les sites d'enfouissement ainsi que les inconvénients environnementaux et sociaux que doivent subir les citoyens situés à proximité de ces sites » précise M. Jean-Marc Robitaille, maire de Terrebonne. Comme l'indique M. Gilles Vaillancourt, maire de Laval, « un programme de financement adéquat des infrastructures de valorisation biologique des matières organiques permettrait d'appliquer le principe de proximité et d'autonomie régionale dans le traitement de ce type de matières de façon à rendre la gestion des matières résiduelles plus équitable pour tous ».

Pour M. Sergio Pavone, maire de Châteauguay, « les municipalités seront prêtes à réagir rapidement une fois le programme de financement annoncé étant donné les études accomplies depuis plusieurs mois pour mieux connaître les technologies disponibles ». Comme le précise M. Claude Gladu, maire de Longueuil, « les technologies sont maintenant connues et sont en application un peu partout dans le monde. Il suffira de bien les adapter au contexte des municipalités québécoises et d'évaluer quel type de collecte sera le plus approprié. »

- 30 -

Pour renseignements :

Michel Rochefort
Conseiller à la direction générale
Communauté métropolitaine de Montréal
Téléphone : (514) 350-2550

François Sormany
Directeur des communications
Union des municipalités du Québec
Téléphone : (514) 282-7000 poste 2293
Courriel : fsormany@umq.qc.ca

Benoît Massicotte
Coordonnateur aux communications et aux consultations
Communauté métropolitaine de Québec
Téléphone : (418) 641-6250 poste 1210

Dany Rousseau
Directeur des communications
Fédération Québécoise des Municipalités
Téléphone : (418) 651-3343 poste 263

Leila Copti
Responsable des politiques et communications
Conseil régional de l'environnement de Montréal
Téléphone : (514-661-6134)

Lysianne Panagis
Coordonnatrice
Action RE-buts
Téléphone : 514-396-7894